

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Du 02 février 2010

Présents : Pierre ROUMILHAC, Christophe BOISSEUIL, Daniel DEBOURGES, Laurent IMBERT, Alexandre COLIN, Jean-Marc NEGRIER, Denis DERVIN, Christophe VILLEGGER, Henriette DUPINET.

Absentes : Hélène MAGRIT, Sammantha LEBRAUD

Secrétaire de séance : Daniel DEBOURGES

Approbation du compte rendu du dernier conseil :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Changement de grade de la secrétaire :

Le 29 octobre dernier, le conseil avait acté le changement de grade de la secrétaire. La commission administrative paritaire a dans sa séance du 17 décembre émis un avis favorable à sa nomination comme adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Après délibérations, le conseil décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Révision de la carte communale :

Afin de permettre la création d'une zone artisanale au Monteil, il est nécessaire de modifier la carte communale. Le Maire a pris contact avec le cabinet Guilbert qui a fait parvenir une proposition chiffrée, pour un montant de 2272.40 euros TTC La communauté de communes peut apporter un fonds de concours spécifique (une demande est en cours), et il est possible d'avoir des aides de l'état (DGD).

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager la procédure de révision de la carte communale, pour la zone du Monteil, et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Transfert des biens de section au domaine communal :

Lors du conseil municipal du 29 octobre, l'assemblée avait décidé le principe de transfert des biens de section au domaine communal, ce pour une simplification de leur gestion. L'inventaire de ceux-ci a été établi comme suit :

Habitants de Charbonnières : Section B, parcelles n° 132, 135, 1162, 1218, 1332, pour une contenance totale de 31 171 m².

Habitants du Chablard : Section A, parcelles n° 342, 437, 511, 681, 1026, 1211, 1212, pour une contenance totale de 9 079 m².

Habitants de Chasseneuil : Section A, parcelles n° 1018, 1019, pour une contenance totale de 1 440 m².

Habitants du Liboueix et de la Sentinelle : Section A, parcelles n° 1208, section B, parcelles n° 231, 294, 428, 1005, 1482, pour une contenance totale de 16 655 m².

Habitants du Maubert : Section C, parcelles n° 121, 124, 127, 135, 361, 362, 371, pour une contenance totale de 6 531 m².

Habitants des Bordes : Section B, parcelles n° 713, 1639, pour une contenance totale de 8 188 m².

Habitants du Bourg : Section A, parcelles n° 262, 1265, et section AA, parcelles n° 43, 45, pour une contenance totale de 1 680 m².

L'ensemble de ces parcelles représente une superficie totale de 74 744 m².

Le conseil décide à l'unanimité d'entamer la procédure de transfert des biens de section au domaine communal, et propose une valeur de 0,20 euros le mètre carré.

14 Juillet :

Lors de la réunion avec les associations, il avait été évoqué les problèmes rencontrés pour le 14 juillet dernier. Le conseil décide à l'unanimité que si la commune doit maintenir cette manifestation, la date du 14 est impérative. Compte tenu de ces éléments, il est décidé d'organiser une réunion avec l'ensemble des associations, ainsi que l'auberge, pour définir la stratégie 2010. Cette rencontre est programmée pour le mercredi 17 février.

Orientations budgétaires :

Au niveau des recettes, la taxe professionnelle va être réformée. Ceci n'a pas d'influence directe sur le budget communal, celle-ci étant perçue par la communauté de communes, mais Blanzac reçoit une allocation compensatrice, basée sur le montant transféré en 2002, figée à 52 260 €, qui sera encore reversé en 2010.

Les bases fiscales d'impôts locaux n'étant pas encore connues à ce jour, il n'est pas encore possible d'anticiper les taux 2010. La taxe sur les pylônes augmente de 7 % cette année, assurant 3647 € par pylône, soit plu de 45 000 euros de recettes. Les diverses dotations de l'état ne sont quant à elles pas encore connues, mais les ressources de la commune doivent être maintenues pour cette année.

En termes de dépenses de fonctionnement, les frais de personnels seront compensés par les versements des aides au CAE, que nous percevons mensuellement.

Les frais d'électricité devraient baisser d'environ 1000 euros, en passant au tarif bleu pour la salle polyvalente.

En ce qui concerne l'investissement, outre les remboursements, il n'est pas projeté de grosses dépenses cette année. Les travaux d'effacement de réseaux au Maubert doivent débuter fin février, début mars, représentent une somme de 28 837 euros pour la partie France Télécom, et 21 572 euros pour l'éclairage public, celle-ci sera préfinancée et subventionnée par le SEHV. La numérotation demandera une somme d'environ 5 000 euros, pour 294 numéros, 44 plaques de rue et une quinzaine de panneaux de lieux dits, avec en plus une quarantaine de mats. Il sera néanmoins possible d'effectuer des économies, notamment sur les mats. Le montant de 51 000 euros, affecté au mur du moulin de Puymartin est reconduit, un somme non encore estimée à ce jour devra être affectée à la route de Gattebourg pour les travaux d'aménagements sécuritaire et de revêtement, qui devraient être éligibles aux aides des amendes de police. Le programme de voirie reste à définir. Il sera également nécessaire de prévoir les frais d'étude de création d'un lotissement, ainsi que les frais relatifs à la révision de la carte communale, mais nous bénéficierons d'aides. L'aménagement du PPM en point lecture fera l'objet d'un fonds de concours spécifique de la communauté de communes, et devrait rester d'un montant raisonnable : peinture, électricité, ordinateur, rayonnages... Autre point : les cloches de l'église ne sont plus aux normes depuis plusieurs années. En 2006, un devis avait été établi par l'entreprise Bodet pour un montant de 5000 euros, à revoir et actualiser.

En assainissement, il sera nécessaire de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour Charbonnières qui sera peut-être à exécuter en 2011.

Ces éléments devraient conduire à un budget raisonnable, et il sera peut-être possible de ne pas augmenter les impôts locaux, comptant sur l'augmentation du nombre de maisons, d'habitants, et peut-être une relance du marché de l'immobilier qui augmenterait les droits de mutation.

Classement de la voirie :

La DRE a fait le bilan des travaux adjacents à la déviation. Le délaissé de route à Villeneuve sera rétrocédé par le département à la commune, et devra par conséquent être annexé au tableau de classement le moment venu. Le chemin piéton passant sous le viaduc fera partie du domaine privé communal, à l'exception de la portion passant sous le viaduc qui fera l'objet d'une convention, ainsi pour l'utilisation d'un parking à proximité du sentier pédestre.

Travaux sur la route de Gattebourg :

Le cabinet A2i nous a fait une proposition de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la route de Gattebourg, comprenant également son aménagement afin de réduire la vitesse des usagers. Deux autres cabinets sont également consultés, mais l'ADAC a été sollicité pour définir le contenu du projet.

En outre, une étude de faisabilité d'un lotissement sur la parcelle communale est lancée.

Questions diverses :

La pêche de l'étang communal de Rouffignac est programmée pour samedi prochain.

Date du prochain conseil :

Le prochain conseil aura lieu le mardi 23 mars 2010

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures.